

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
12 AVRIL 2022**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 12 avril 2022 à 14h00 au centre communautaire sis au 378C rue Papineau.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Dépôt du rapport du vérificateur pour l'année financière 2021
- 1.7. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.8. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 mars 2022
- 1.9. Terrain de la fabrique : Servitude de passage de tuyaux et entente d'occupation du sol pour un passage piétonnier dans le dossier du parc de jeux d'eau- modification de la résolution 2022-03-113
- 1.10. TRICENTRIS La coop de solidarité : autorisation de signature du contrat de service et du contrat de membre utilisateur
- 1.11. Maintien d'une direction générale locale et du Centre régional de lutte à la base de Maniwaki de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)
- 1.12. Semaine nationale du don d'organe et de tissus
- 1.13. Commission municipale du Québec : dépôt des rapports d'audit portant sur les rapports financiers
- 1.14. Demande d'augmentation du nombre d'ambulances disponibles dans le secteur de la MRC de Papineau : appui à la municipalité de Duhamel
- 1.15. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement 2022-011 : Règlement modifiant le règlement 2022-005 sur le zonage afin de modifier l'article 2.32 sur les activités agricoles
- 1.16. Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2022-011 : Règlement modifiant le règlement 2022-005 sur le zonage afin de modifier l'article 2.32 sur les activités agricoles
- 1.17. Adoption du règlement 2022-009 modifiant le règlement 2021-014 établissant un programme de subvention pour la rénovation résidentielle
- 1.18. Proclamation : Semaine nationale de la santé mentale
- 1.19. Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement visant à citer à titre de site patrimonial le parc du Moulin-Seigneurial-Papineau
- 1.20. Acquisition de terrains en bordure de la rivière des Outaouais et propriété d'Hydro-Québec : avis d'intention

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de mars 2022
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 mars 2022
- 2.3. États financiers 2021 : autorisation de paiement des honoraires professionnels
- 2.4. Infrastructel : autorisation de paiement pour honoraires professionnels en lien avec la réglementation d'urbanisme
- 2.5. Formations comportements éthiques et rôle et responsabilités des élus : autorisation de paiement

3. Ressources humaines

- 3.1. Responsable des loisirs : congrès et colloque
- 3.2. Directeur des incendies : autorisation de participation au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie
- 3.3. Lac-à-l'épaule : acceptation d'une proposition de service
- 3.4. Recommandation d'embauche d'un responsable de l'urbanisme et de l'environnement

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Travaux de réhabilitation du puits PM-2 et supervision des travaux : octroi de contrats
- 4.2. Taille des haies et arbustes : octroi de contrat à Jean-Louis Blais
- 4.3. Nouvelle entrée charretière sur la rue Henri-Bourassa: appui à la demande du promoteur du projet domiciliaire Plateau Urbain Papineau
- 4.4. Nouvelle entrée charretière et réduction de la vitesse sur la rue Henri-Bourassa: demande municipale auprès du ministère des Transports
- 4.5. Nouvelle entrée charretière sur la route 148: appui aux propriétaires des lots 6435191 & 6435192
- 4.6. Mise en vente d'équipements municipaux
- 4.7. Mandat à l'arpenteur: description technique fossé au 1806, chemin de la Rouge

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques mensuelles du service de sécurité incendie

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. PIIA 2022-0005 – Installation d'affiches au 277 rue Papineau : décision
- 6.3. PIIA 2022-0006 – Changement de fenêtres et portes au 150 rue Henri-Bourassa : décision
- 6.4. Modification au PIIA 2021-147 rénovations extérieures 227-231 rue Papineau : décision
- 6.5. Demande de dérogation mineure 2022-0001 : construction d'un garage en cour avant au 1209 route 148 : décision

7. Environnement

- 7.1. Dépôt des statistiques au 28 février 2022 pour les matières résiduelles
- 7.2. Inventaire des frênes : acceptation d'une proposition

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Dépôt des statistiques mensuelles à la bibliothèque
- 8.2. Fête Nationale : demande d'aide financière
- 8.3. Jeux d'eau et bâtiment : acceptation d'une offre de service professionnel en génie civil et autorisation d'abattage d'arbres
- 8.4. Programmation estivale 2022 de la scène extérieure et budget de fonctionnement
- 8.5. Corporation des loisirs de Papineau : adhésion 2022
- 8.6. Festival du film de l'Outaouais
- 8.7. Journée Porte ouverte bibliothèque : embauche d'un conférencier
- 8.8. Randonnée Thierry Ledoux : demande de droit de passage
- 8.9. Lampe de culture pour la bibliothèque : autorisation d'achat
- 8.10. Mise à niveau du système de son de la salle Desjardins
- 8.11. Association québécoise des aréas et des installations récréatives et sportives : adhésion 2022
- 8.12. Course dans les sentiers de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
 - 9.1.1. Modification du plan d'urbanisme et citation du parc du Moulin-Seigneurial-Papineau
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

Nous sommes heureux d'accueillir madame Carolina Ramirez dans l'équipe municipale à titre de responsable de l'urbanisme et de l'environnement. Madame Ramirez détient une maîtrise en urbanisme et une maîtrise en développement durable. Cette dernière est entrée en poste le 4 avril dernier.

Les travaux de construction pour le futur jeu d'eau et son bâtiment de service ont débuté la semaine dernière. Vous pourrez vous mouiller les pieds au début du mois de juillet si tout va bien.

Nous avons procédé au tirage de nos billets pour le spectacle de Guy Nantel à la salle Desjardins de la Petite-Nation et madame Méлина Bouchard est l'heureuse gagnante.

Nous avons aussi souligné les nombreuses années de bénévolat de madame Joanne Trottier avec la Corporation des loisirs de Papineauville en lui remettant notre paire de billet pour le spectacle de Patrick Normand. Félicitations aux deux gagnantes.

Nous ferons notre première distribution de compost lors de la journée portes ouvertes à la bibliothèque municipale le 7 mai prochain. Nos bénévoles seront disponibles de 10h à 15h. Inscription obligatoire pour recevoir jusqu'à 25 litres de compost en communiquant avec la municipalité.

Inscriptions camp de jour se terminent le 7 mai, déjà 85% des places disponibles ont trouvé preneur, ne pas attendre à la dernière minute pour les parents qui ont besoin de ce service. Lien sur notre site web dans l'onglet camp de jour.

En partenariat avec la FADOQ section Outaouais il y aura présentation de la pièce de théâtre La Pension Auclair, 8 mai, 14h00, Salle Desjardins de la Petite-Nation, billets 5.00\$. Pour obtenir vos billets communiquez avec Patrick Chartrand au 819-427-5141 poste 2585 ou Alain Clément 819-427-5034.

Marché Public de Papineauville débute sa nouvelle saison le dimanche le 15 mai au parc Henri-Bourassa de 11h00 à 15h00.

148 en folie méga vente de garage de retour les 21-22 mai, organismes responsables prévention C.E.S.A.R. Petite-Nation et le marché public de Papineauville. Les ventes de garage sont aussi autorisées dans la municipalité lors de ce week-end.

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur Paul-André David, maire
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Christian Proulx, siège no 2
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

Absence motivée de Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Paul-André David.

1.3 2022-04-150 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 14h00 devant une personne.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

Monsieur Alain Clément du Club les aînés de la baie informe le conseil que l'organisme remettra un don de 1200\$ à la municipalité pour couvrir une partie des frais de la pièce de théâtre La pension Auclair traitant de la maltraitance faite aux aînés le 8 mai prochain à la Salle Desjardins de la Petite-Nation.

1.5 2022-04-151 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Monsieur le maire je propose Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2022-04-152 DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

La directrice générale dépose au conseil le rapport du vérificateur pour l'année financière 2021, conformément au Code municipal du Québec.

1.7 2022-04-153 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer ou déclare

Monsieur le maire Paul-André David demande à monsieur le conseiller Christian Proulx si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Christian Proulx informe le conseil qu'il déclare un intérêt pour le point 2.1.

Monsieur le maire Paul-André David demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Paul-André David demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Paul-André David demande à monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.8 2022-04-154 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MARS 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 8 mars 2022.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9

2022-04-155 TERRAIN DE LA FABRIQUE : SERVITUDE DE PASSAGE DE TUYAUX ET ENTENTE D'OCCUPATION DU SOL POUR UN PASSAGE PIÉTONNIER DANS LE DOSSIER DU PARC DE JEUX D'EAU- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-03-113

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-03-113 autorisant la signature d'une entente d'occupation du sol pour un passage piétonnier et pour une servitude de passage de tuyaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ladite résolution puisque la servitude de passage de tuyaux se fera sur le lot 4 998 249;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil modifie la résolution 2022-03-113 afin que celle-ci indique que la servitude de passage de tuyaux se fera sur le lot 4 998 249 et que seul le passage piétonnier se fera sur le lot 4 997 363. Que la direction générale soit autorisée à faire les corrections requises à ladite entente.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10

2022-04-156 TRICENTRIS LA COOP DE SOLIDARITÉ : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE ET DU CONTRAT DE MEMBRE UTILISATEUR

ATTENDU que la municipalité de Papineauville est membre de **TRICENTRIS-TRI, TRANSFORMATION, SENSIBILISATION** depuis novembre 2016 et que son engagement se termine le 14 avril 2022;

ATTENDU que **TRICENTRIS-TRI, TRANSFORMATION, SENSIBILISATION** est devenu le 10 mars 2022 **TRICENTRIS, LA COOP SOLIDARITÉ** tel qu'en fait foi le formulaire reçu du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

ATTENDU que la municipalité entend poursuivre son partenariat avec **TRICENTRIS, LA COOP SOLIDARITÉ** et qu'à cette fin il y a lieu d'autoriser la signature d'un contrat de service et d'un contrat de membre utilisateur;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil autorise le maire, monsieur Paul-André David et la directrice générale, madame Martine Joannis, à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de service et le contrat de membre utilisateur pour demeurer utilisateur de **TRICENTRIS, LA COOP SOLIDARITÉ**, jusqu'au 31 décembre 2024, date à laquelle entrera en vigueur le nouveau système de collecte sélective impliquant la responsabilité élargie des producteurs.

Que par le fait même la municipalité de Papineauville s'engage à verser à l'organisme un montant de 3.40\$ avant taxes par logement et autres locaux tel qu'indiqué au sommaire du rôle d'évaluation annuel de la municipalité.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11

2022-04-157 MAINTIEN D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE LOCALE ET DU CENTRE RÉGIONAL DE LUTTE À LA BASE DE MANIWAKI DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

ATTENDU que la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) est un organisme financé majoritairement par le gouvernement du Québec pour assurer la protection des forêts contre le feu ;

ATTENDU que la SOPFEU a entrepris de déménager des postes décisionnels de la base de Maniwaki, une région économiquement défavorisée, vers celle de Val-d'Or, et ce, sans aucune étude démontrant la nécessité et la rentabilité d'une telle réorganisation ;

ATTENDU que la SOPFEU est l'un des fleurons de la Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU que la base de Maniwaki a toujours démontré un professionnalisme et une compétence exemplaire soutenue par l'expertise des employés en place ;

ATTENDU que rien ne motive le démantèlement de cette base d'opérations qui a fait ses preuves ;

ATTENDU que des emplois de qualité seront perdus, que des contrats et des achats se feront ailleurs, alors que la MRC Vallée-de-la-Gatineau occupe l'avant-dernier rang parmi les MRC dévitalisées du Québec ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil appui la pétition demandant le maintien des postes décisionnels de la SOPFEU dans la municipalité de Maniwaki. Et que la base de Maniwaki redevienne une entité à part entière, en incluant son centre régional de lutte et en réintégrant une direction générale locale régissant les opérations avec tout le soutien de la structure antérieure.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12

2022-04-158 SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

ATTENDU que la semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 24 au 30 avril 2022 sous le thème « Ne gardez pas tout ça en dedans »

ATTENDU que la municipalité soutien les activités de Transplant Québec dans ses efforts de sensibilisation car un don d'organes et de tissus améliore la vie de nombreuses personnes soit près de 8 receveurs potentiels;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le Conseil municipal appui les efforts de Transplant Québec dans sa campagne de sensibilisation auprès de la population et invite les citoyennes et citoyens de Papineauville à ne pas garder tout ça en dedans, informez vos proches de votre décision.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13 2022-04-159 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC : DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Tel que prévu par la loi la directrice générale procède au dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale et portant sur la transmission des rapports financiers.

1.14 2022-04-160 DEMANDE D'AUGMENTATION DU NOMBRE D'AMBULANCES DISPONIBLES DANS LE SECTEUR DE LA MRC DE PAPINEAU : APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL

ATTENDU la réception de la résolution 2022-03-20061 de la Municipalité de Duhamel;

ATTENDU que par cette résolution, les membres du Conseil de la municipalité de Duhamel demandent au CISSS de l'Outaouais d'augmenter les effectifs ambulanciers dans les municipalités plus éloignées des établissements hospitaliers et d'améliorer la qualité de ce service primordial pour la sécurité des citoyens et visiteurs;

ATTENDU que les membres du Conseil municipal de Duhamel demandent aux municipalités et à la MRC de Papineau de les appuyer dans leur demande d'augmentation du nombre d'ambulances sur le territoire;

ATTENDU que les préoccupations énoncées à la résolution de la municipalité de Duhamel sont les mêmes que la municipalité de Papineauville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil appui les démarches de la municipalité de Duhamel auprès du CISSS de l'Outaouais afin d'augmenter les effectifs ambulanciers dans les municipalités plus éloignées des établissements hospitaliers et d'améliorer ainsi la qualité de ce service primordial pour la sécurité des citoyens et visiteurs.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.15 2022-04-161 AVIS DE MOTION, ET ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 2022-011 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-005 SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 2.32 SUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Madame la conseillère Francine Dutrisac

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2022-011 modifiant le règlement de zonage 2022-005 sur le zonage afin de modifier l'article 2.32 sur les activités agricoles.
- Présente et dépose le projet de règlement intitulé le règlement 2022-011 modifiant le règlement de zonage 2022-005 sur le zonage afin de modifier l'article 2.32 sur les activités agricoles.
- Le premier projet de règlement est par la présente résolution adopté.

1.15.1 2022-04-161-1 ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 2022-011 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-005 SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 2.32 SUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil adopte le premier projet de règlement 2022-011 modifiant le règlement 2022-005 sur le zonage afin de modifier l'article 2.32 sur les activités agricoles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.16 2022-04-162 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-011 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-005 SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 2.32 SUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce conseil autorise la tenue d'une consultation publique sur le projet de règlement 2022-011 modifiant le règlement de zonage 2022-005 sur le zonage le 27 avril 2022 à 18h30.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.17 2022-04-163 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-014 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil adopte le règlement 2022-009 modifiant le règlement 2021-014 établissant un programme de subvention pour la rénovation résidentielle.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.18 2022-04-164 PROCLAMATION : SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroulera du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le conseil municipal de la municipalité de Papineauville proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à

transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.19

2022-04-165 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À CITER À TITRE DE SITE PATRIMONIAL LE PARC DU MOULIN-SEIGNEURIAL-PAPINEAU

Monsieur le conseiller Christian Proulx

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2022-012 visant à citer à titre de site patrimonial le parc du Moulin-Seigneurial-Papineau.
- Présente et dépose le projet de règlement intitulé règlement 2022-012 visant à citer à titre de site patrimonial le parc du Moulin-Seigneurial-Papineau.

1. Désignation du site patrimonial

Parc du Moulin-Seigneurial-Papineau

Adresse :

0, rue Duquette

Propriétaire:

Municipalité de Papineauville
188, rue Jeanne-D'Arc, bureau 100
Papineauville, Québec, J0V 1R0

Cadastre :

Division d'enregistrement de Papineau

Matricule : 2054-51-9042-0-000-0000
Numéros de lot : 4 998 467 (1 295,5 m. carrés)
6 206 425 (963,1 m. carrés)

Matricule : 2054-61-4459-0-000-0000
Numéro de lot : 4 997 456 (4 434,5 m carrés)

Dimensions du site patrimonial :

Superficie : 6 693,1 mètres carrés
Périmètre du site: Voir annexe 1

2. Motifs de la citation

Le Conseil reconnaît la valeur patrimoniale du *parc du Moulin-Seigneurial-Papineau*. L'intérêt patrimonial du *parc du Moulin-Seigneurial-Papineau* est lié à ses valeurs historique et technologique. Le site patrimonial regroupe deux espaces publics appartenant à la municipalité de Papineauville, soit la place Bonhomme, située à l'ouest du ruisseau Saint-Amédée et le parc du moulin-seigneurial-Papineau, qui occupe la majeure partie du site, à l'est du ruisseau Saint-Amédée.

Valeur historique

La valeur historique du site repose sur son lien avec des personnages historiques d'importance nationale et locale et sur le fait qu'il est l'un des plus anciens sites d'activité économique de la région.

[Les personnages historiques associés au site du moulin seigneurial](#)

Louis-Joseph Papineau (1786-1871), seigneur de la Petite-Nation (1817 à 1854)

Désigné personnage historique national en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel en 2021.

C'est sous le règne du seigneur Louis-Joseph Papineau que le deuxième moulin banal de la seigneurie de la Petite-Nation a été érigé et mis en opération sur le front de la seigneurie, en 1822. La construction d'un moulin à farine était un devoir qui incombait au seigneur. Louis-Joseph Papineau a été propriétaire du terrain et du moulin de 1822 à 1868.

Famille Lauzon

Joseph-Anthime Lauzon, meunier et cardeur

Achète le moulin en 1868. Le vend à son fils Joseph-Hyacinthe-Avila Lauzon en 1891.

Joseph-Hyacinthe-Avila Lauzon, meunier

Est propriétaire du moulin de 1891 à 1906

Famille Bonhomme

Paul Bonhomme 1898-1965

Gilles Bonhomme 1930 –

Robert Bonhomme 1936 - 2011

Papineauville Lumber Co.Ltd.– Entreprises P. Bonhomme

La compagnie est propriétaire du moulin de 1907 à 1979, année de sa démolition.

L'entreprise demeure propriétaire du terrain jusqu'en 1985.

Berceau de l'activité économique de la région

Le site est l'un des plus anciens lieux d'échange économique de la région et recèle des vestiges qui démontrent l'importance de l'énergie hydraulique dans le développement de la seigneurie.

L'implantation du moulin banal en 1822, le deuxième à être construit sur le territoire de la seigneurie de la Petite-Nation, sur le front de la seigneurie, sur un lot réservé à cette fin en 1813 par le père de Louis-Joseph Papineau, Joseph Papineau (seigneur de la Petite-Nation de 1801 à 1817), atteste de l'importance stratégique du site pour le développement du peuplement de la Petite-Nation. La topographie du lieu, qui force la descente rapide de l'eau du ruisseau Saint-Amédée vers la rivière des Outaouais, la proximité des meilleurs sols arables de la seigneurie et de la principale voie de communication de l'époque, la rivière des Outaouais en font un site de prédilection pour la construction du moulin.

Valeur technologique

La valeur technologique du site est liée à la présence de vestiges du moulin à pouvoir d'eau : fondations et murets en moellons et ciment, barrage ou digue de rétention de l'étang du moulin, segments de tuyau; qui attestent de l'importance de l'énergie hydraulique pour le peuplement et le développement des activités agricoles de la seigneurie.

Les éléments clés du parc du Moulin-Seigneurial-Papineau liés à son intérêt patrimonial sont :

- L'association de personnages historiques d'importance nationale (Louis-Joseph Papineau) et régionale (les familles Lauzon et Bonhomme) à l'histoire du site;
- Le site est l'un des plus anciens sites d'activité économique de la MRC de Papineau et de l'Outaouais;

- La présence de vestiges du moulin à farine et de son dispositif de captage de l'énergie hydraulique (barrage, segments du tuyau, vestiges de fondations en moellons et en ciment)

L'attribution d'un statut juridique de protection, la citation, permet de mieux protéger et mettre en valeur ce site qui témoigne du passé seigneurial de la municipalité et de la MRC de Papineau.

La reconnaissance et la protection des éléments significatifs du patrimoine culturel de la municipalité s'inscrit dans une démarche de mise en valeur et de transmission de l'histoire locale et régionale au bénéfice des citoyens, des visiteurs et des générations futures.

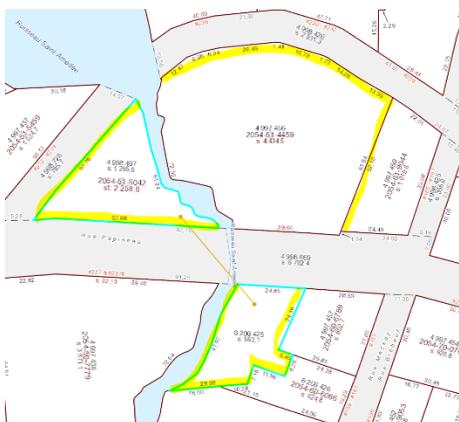
3. Citation du parc du moulin seigneurial

Le règlement de citation du site patrimonial prendra effet à compter de la date de la signification de l'avis spécial au propriétaire du site (article 133 et 134) ci-dessus désigné.

4. Consultation

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme lors d'une séance publique qui aura lieu le 27 avril 2022 à 18h30, à l'Édifice Jeanne-d'Arc, salle du conseil au 188 rue Jeanne-d'Arc à Papineauville.

Annexe 1 PÉRIMÈTRE DU SITE PATRIMONIAL



Source du plan : matrice graphique

<https://www.goazimut.com/GOnet6/index.html?m=80037>

Orthophoto – matrice graphique



Source du plan : matrice graphique

<https://www.goazimut.com/GOnet6/index.html?m=80037>

1.20

2022-04-166 ACQUISITION DE TERRAINS EN BORDURE DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS ET PROPRIÉTÉ D'HYDRO-QUÉBEC : AVIS D'INTENTION

ATTENDU que plusieurs lots jugés excédentaires en bordure de la rivière des Outaouais sont offerts en priorité à la municipalité par Hydro-Québec;

ATTENDU que chacune des propositions offertes a été analysée sur la base de son utilité pour les besoins municipaux;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil informe Hydro-Québec que la municipalité souhaite poursuivre les démarches pour l'acquisition des propriétés suivantes :

	<p>Chemin Servant Lot 4 998 288: superficie totale de 1576,7m² Portion riveraine estimée à 650m² à un taux marchand déprécié de 5,00\$/m² = 3251\$</p>
	<p>Rue Colle Lot 4 998 543: superficie totale de 2431,8m² Portion riveraine estimée à 1 750m² à un taux marchand déprécié de 5,00\$/m² = 8751\$</p>
	<p>Rue Major Lot 4 997 337: superficie totale de 28297,8m² Portion riveraine estimée à 20 000m² à un taux marchand déprécié de 1,75\$/m² = 35001\$</p>
	<p>Rue Major Lot 4 998 591: superficie totale de 284m² représentant la portion riveraine à un taux marchand déprécié de 11,25\$/m² = 3195\$</p>
	<p>Rue Major Lot 4 998 594: superficie totale de 3778,7m², portion riveraine négligeable donc vente minimale de 500\$.</p>

Qu'une dépense et un déboursé de 50,698 \$ plus taxes soient autorisés pour faire l'acquisition des terrains précités. En plus des sommes requises pour le processus d'acquisition.

Que le maire Paul-André David et la directrice générale, madame Martine Joannis soient par les présentes autorisés à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire xx.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Paul-André. David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

Monsieur le conseiller Christian Proulx a déclaré un intérêt en lien avec la liste des comptes à payer. Il se retire de la table des délibérations. Il ne prend part ni aux discussions ni au vote de la prochaine résolution. Le quorum est maintenu.

2.1 2022-04-167 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 mars 2022 pour un montant total de 41 172.24 \$ comprenant les chèques numéros 14356 à 14405.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 mars 2022 au montant de 190 588.78 \$ comprenant les dépôts directs numéros 503273 à 503316.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 mars 2022 au montant de 98 228.93 \$ comprenant les prélèvements numéros 5997 à 6073.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 mars 2022 au montant de 115 156.93 \$.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 64 896.02 \$ jusqu'au 31 mars 2022.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur le conseiller Christian Proulx reprend sa place à la table des délibérations du conseil municipal. Il prend de nouveau part aux discussions et décisions.

2.2 2022-04-168 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 MARS 2022

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 mars 2022 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Monsieur le maire je propose Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (27.61 %) du budget 2022 et d'investissement au 31 mars 2022.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2022-04-169 ÉTATS FINANCIERS 2021 : AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU la réception de la facture 0603 de la firme AXÈ- CPA (anciennement Dignard Éthier CPA Inc) pour l'audit des états financiers au 31 décembre 2021;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2022 et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 17,177.55\$ taxes incluses en paiement de la facture 0603 de la firme AXÈ- CPA pour l'audit des états financiers au 31 décembre 2021.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 413 : Vérification.

M. Paul-André. David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4

2022-04-170 INFRASTRUCTEL : AUTORISATION DE PAIEMENT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

ATTENDU la réception de la facture 83226 pour honoraires professionnels en date du 17 février 2022 de la firme Infrastructel pour la mise à jour de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 1063.52 \$ taxes incluses en paiement de la facture 83226 de la firme Infrastructel pour honoraires professionnels.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 61000 411 : Services professionnels

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5

2022-04-171 FORMATIONS COMPORTEMENTS ÉTHIQUES ET RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS : AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que des sommes ont été prévues au budget 2022 pour la formation et le perfectionnement des élus municipaux ;

ATTENDU la réception des factures suivantes de la Fédération québécoise des municipalités;

Comportement éthique	Facture FAC35325 / 2874.38\$ taxes incluses
Rôle et responsabilité	Facture FAC35326 / 2874.38\$ taxes incluses

ATTENDU que certains élus des municipalités de Montebello et Ripon ont aussi participé à ces formations;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 5 748,76\$ taxes incluses pour le paiement des factures FAC35325 et FAC35326 pour la formation des élus.

Que la direction générale soit mandatée et refacturer les autres participants pour les frais reliés à ces formations.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste 02 11000 454 : Formation.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2022-04-172 RESPONSABLE DES LOISIRS : CONGRÈS ET COLLOQUE

ATTENDU que des sommes ont été prévues au budget 2022 pour la formation et le perfectionnement des employés municipaux ;

ATTENDU que le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique demande l'autorisation de participer au Congrès de L'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (**AQAIRS**) qui se tiendra à Rimouski du 10 au 13 mai 2022;

ATTENDU que le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique demande l'autorisation de participer au Rendez-vous québécois du loisirs rural le 5 mai à Cantley;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2022 et la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil autorise les déplacements suivants pour le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique :

Congrès de l'AQAIRS Rimouski du 10 au 13 mai 2022	430\$ plus taxes pour les frais d'inscription Plus les frais de déplacement et d'hébergement
Rendez-vous québécois du loisir rural le 5 mai 2021 à Cantley;	50\$ pour les frais d'inscription et le repas. Le responsable utilisera le véhicule municipal pour le déplacement.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste 02 70120 454 : Formation et 02 70120 310 : Frais de déplacement.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3.2 2022-04-173 DIRECTEUR DES INCENDIES : AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le congrès des chefs en sécurité incendie se déroulera à Laval du 21 au 24 mai 2022 et que les sommes ont été prévues au budget 2022;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des Ressources humaines autorise une dépense et un déboursé maximal 799,08\$ taxes incluses pour l'inscription du chef pompier au congrès des chefs en sécurité incendie qui se déroulera du 21 au 24 mai 2022 à Laval.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront puisés à mêmes les postes budgétaires 02 22000 454 : Formation et perfectionnement et 02 22000 310 : Frais de déplacement.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2022-04-174 LAC-À-L'ÉPAULE : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION DE SERVICE

ATTENDU que les membres du nouveau conseil municipal souhaitent tenir une activité de type lac-à-l'épaule afin de discuter de stratégies de gestion et de développement pour la municipalité de Papineauville;

ATTENDU que monsieur Marc Ferron a soumis une proposition de service pour l'animation de cette journée de réflexion;

ATTENDU que des sommes ont été prévues au budget 2022 pour diverses activités de formation pour les élus;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil accepte la proposition de monsieur Marc Ferron au montant 2874.37 \$ taxes incluses pour la préparation et l'animation de ce lac-à-l'épaule qui se tiendra le 23 avril prochain.

Les fonds à cette fin seront puisés à mêmes les postes budgétaires 02 11000 454 : Formation.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 2022-04-175 RECOMMANDATION D'EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU que des candidats ont été reçus en entrevue le 4 mars dernier et la recommandation du comité de sélection composé des conseillères Francine Dutrisac, Béatrice Cardin, du maire Paul-André David et de la directrice générale, madame Martine Joanisse;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce Conseil entérine la recommandation comité de sélection et procède à l'embauche de madame Carolina Ramirez au poste de responsable de l'urbanisme et de l'environnement rétroactivement au 4 avril 2022.

Que les conditions salariales et d'embauche soient telles qu'indiquées à la recommandation du comité.

Que ce Conseil, nomme Carolina Ramirez inspectrice en bâtiment et environnement, fonctionnaire désignée pour l'émission des permis et certificats, fonctionnaire désignée pour l'application de la réglementation sur les cours d'eau de la MRC de Papineau et conciliateur-arbitre pour le règlement des mécontentes visées par l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2022-04-176 TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PUIT NO.2 ET SUPERVISION DES TRAVAUX : OCTROI DE CONTRATS

ATTENDU que le puits NO.2 nécessite des travaux de réhabilitation dans le but de rétablir la capacité de production des puits et la réception des soumissions suivantes pour ce faire :

Henri Cousineau et fils	30 500.00\$ avant taxes
R.J. Lévesque et fils	25 750.00\$ avant taxes

ATTENDU l'importance de faire superviser les travaux par une firme en hydrogéologie;

ATTENDU la réception d'une soumission de la firme AKIFER au montant de 9350\$ plus taxes pour ce faire;

ATTENDU les recommandations de l'ingénieur géologue sur les travaux nécessaires et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition de la compagnie R.J. Lévesque et fils au montant de 25 750.00\$ avant taxes pour les travaux de réhabilitation au puits NO.2. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition de la firme AKIFER au montant de 9350\$ plus taxes pour la supervision des travaux de réhabilitation du puits NO.2. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même les postes budgétaires 02 41300 411 : Honoraires professionnels

M. Paul-David David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2022-04-177 TAILLE DES HAIES ET ARBUSTES : OCTROI DE CONTRAT À JEAN-LOUIS BLAIS

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la taille des haies et arbustes sur les terrains municipaux et que les sommes ont été prévues au budget 2022;

ATTENDU la réception d'une soumission de Jean-Louis Blais au montant de 2 465.00\$ avant taxes pour ce faire et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de monsieur Jean-Louis Blais au montant de 2 465.00\$ avant taxes, pour la taille des haies et des arbustes sur les terrains municipaux. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70150 521 : Entretien et réparations parcs et embellissement.

M. Paul-David David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2022-04-178 NOUVELLE ENTRÉE CHARRETIÈRE SUR LA RUE HENRI-BOURASSA: APPUI À LA DEMANDE DU PROMOTEUR DU PROJET DOMICILIAIRE PLATEAU URBAIN PAPINEAU

ATTENDU que la compagnie 8716897 Canada Inc., propriétaire des lots 6 380 075, 6 380 076, 6 370 130 et 6 370 131 entend déposer au ministère des Transports une demande d'autorisation pour une entrée charretière sur la rue Henri-Bourassa pour ses logements en constructions afin de régler certaines problématiques;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics appui la demande d'autorisation d'une nouvelle entrée charretière qui devra respecter les conditions soumises par le comité des travaux publics quant à sa position sur la rue Henri-Bourassa et en informe le propriétaire.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 2022-04-179 NOUVELLE ENTRÉE CHARRETIÈRE ET RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA RUE HENRI-BOURASSA: DEMANDE MUNICIPALE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU les nombreuses problématiques rencontrées par les nouveaux occupants sur les lots 6 370 132, 6 370 133, 6 370 134 et 6 370 135;

ATTENDU qu'il y a une répétition d'adresse vue la proximité de la rue Laval et de la rue Henri-Bourassa;

ATTENDU qu'il y a lieu de soumettre au ministère des Transports une demande pour une nouvelle entrée charretière et la recommandation du comité des travaux publics;

ATTENDU qu'il y a lieu de déplacer la limite de 50 km en direction nord et sud près du 308 rue Henri-Bourassa-;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, mandate la direction générale à présenter une demande au ministère des Transports pour une nouvelle entrée charretière permettant de desservir les lots 6 370 132, 6 370 133, 6 370 134 et 6 370 135.

Qu'il soit aussi demandé au ministère des Transports de considérer le déplacement de la limite de vitesse à 50 km à partir du 308, rue Henri-Bourassa.

M. Paul-David David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 2022-04 -180 NOUVELLE ENTRÉE CHARRETIÈRE SUR LA ROUTE 148: APPUI AUX PROPRIÉTAIRES DES LOTS 6435191 ET 6435192

ATTENDU que les propriétaires des lots 6 435 191 et 6 435 192 déposeront une demande auprès du ministère des Transports afin de construire nouvelle

entrée charretière pour accéder à leur propriété puisqu'actuellement ils doivent passer sur un lot voisin;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics appui la démarche des propriétaires des lots 6 435 191 et 6 435 192 auprès du ministère des Transports pour la construction d'une nouvelle entrée charretière.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.6 2022-04-181 MISE EN VENTE D'ÉQUIPEMENTS

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la direction générale et le directeur des travaux publics à lancer un processus d'appel d'offres pour se départir de divers items et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise la direction générale et le directeur des travaux publics à lancer un processus d'appel d'offre pour la vente de la roulotte de chantier, du conteneur ainsi que de la Ford Focus.

Il est entendu que toute proposition devra être acceptée par voie de résolution.

M. Paul-David David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.7 2022-04-182 MANDAT À L'ARPENTEUR: DESCRIPTION TECHNIQUE FOSSÉ AU 1806, CHEMIN DE LA ROUGE

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir une description technique sur une section du chemin de la Rouge afin de déterminer la partie appartenant à la municipalité puisque des travaux sont nécessaires pour la gestion d'écoulement des eaux;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, mandate la direction générale à faire une demande auprès d'un arpenteur pour l'obtention d'une description technique sur une portion du chemin de la Rouge et l'installation de repères.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 419 : Actes notariés et arpenteurs.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2022-04-183 STATISTIQUES MENSUELLES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de mars du service de sécurité incendie.

Interventions	Mars	2022/annuel
Systemes d'alarme	1	3
Désincarcération	1	10
Entraide	3	6
Incendie	2	5
Autres assistances	-	2
Total	7	26

6. URBANISME

6.1 2022-04-184 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques de mars pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Mars	2022/annuel
Rénovation	8	21
Abattage d'arbres	4	6
Renouvellement	-	1
Bâtiment complémentaire	3	9
Démolition	1	2
Eau souterraine	-	-
Lotissement	2	2
Animaux domestiques	8	17
Galerie, clôture	1	1
Installation septique	1	1
Mur de soutènement	-	-
Nouvelle construction	4	5
Piscine	-	1
Remblai déblai	1	2
Branchement	4	9
Affichage	1	2
Certificat d'occupation	4	91
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	1	2
Bande riveraine	-	-
Garde de poules	-	-

6.2 2022-04-185 PIIA 2022-0005 – INSTALLATION D’AFFICHES AU 277 RUE PAPINEAU : DÉCISION

ATTENDU que les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 371 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois*;

ATTENDU que le comité culturel et le centre de généalogie utilisent les locaux de l’Ancienne Mairie et souhaitent faire l’installation de deux affiches extérieures sur la structure déjà existante;

ATTENDU que le projet est assujetti au règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d’urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d’urbanisme, autorise la demande PIIA 2022-0005 permettant l’installation de deux affiches au 277 rue Papineau afin que les locaux du comité culturel et du centre de généalogie soient bien identifiés.

M. Paul-André David, Maire demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6.3 2022-04-186 PIIA 2022-0006 – CHANGEMENT DE FENÊTRES ET PORTES AU 150 RUE HENRI-BOURASSA : DÉCISION

ATTENDU que les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 402 est située à l’intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois*;

ATTENDU que le requérant souhaite changer les portes et fenêtres de la résidence et que le projet est assujetti au règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d’urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d’urbanisme, autorise la demande PIIA 2022-0006 permettant le remplacement des portes et fenêtres au 150 rue Henri-Bourassa.

M. Paul-André David, Maire demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6.4 2022-04-187 MODIFICATION AU PIIA 2021-147 RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES 227-231 RUE PAPINEAU : DÉCISION

ATTENDU que des travaux de rénovations extérieures modifiant les ouvertures, les galeries et la corniche des façades avant et latérales au 227-231 rue Papineau ont été autorisés via les résolutions 2021-07-314 et 2021-08-350;

ATTENDU que les autorisations étaient conditionnelles au respect de certains critères dont le maintien de toutes les ouvertures existantes;

ATTENDU que cette condition n’a pas été respectée puisqu’une fenêtre a été retirée du côté ouest;

ATTENDU que lors du comité consultatif d’urbanisme tenu le 23 février 2022 ledit comité a recommandé de maintenir l’exigence de la condition A de la résolution 2021-07-314 ou de procéder à l’installation d’une fenêtre trompe œil;

ATTENDU que la propriétaire a procédé à l'installation d'un volet/persienne qui sera en position fermée au lieu d'une fenêtre trompe œil;

ATTENDU que la propriétaire procédera à des travaux extérieurs pour changer le revêtement extérieur incluant l'installation de volets aux fenêtres sur les faces est et ouest; ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accepte la demande de la propriétaire, soit l'installation d'un volet/persienne pour le remplacement de la fenêtre trompe l'œil située sur le côté ouest du bâtiment, le tout conditionnellement à l'obtention d'un permis de rénovation extérieure qui sera exigé d'ici le printemps 2023 pour la modification du revêtement extérieur incluant l'installation de volets sur les deux côtés latéraux.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 2022-04-188 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-0001 : CONSTRUCTION D'UN GARAGE EN COUR AVANT AU 1209 ROUTE 148 : DÉCISION

ATTENDU que les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07;

ATTENDU que la demande présentée par le propriétaire du 1209, route 148 a pour effet d'autoriser la construction d'un garage de 86.88 mètres carrés en marge avant;

ATTENDU que le projet de construction déroge à l'article 4.12 du règlement de zonage 2022-005 relativement à la localisation des garages détachés qui n'autorise l'implantation qu'en cour arrière et latérale ;

ATTENDU qu'un avis public en lien avec cette demande de dérogation mineure a été dument publié;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que toute personne le souhaitant a eu l'occasion de se prononcer sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure 2022-0001 permettant la construction d'un garage détaché en marge avant au 1209, route 148 dans le respect de l'article 4.12 du règlement de zonage 2022-005.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2022-04-189 DÉPÔT DES STATISTIQUES AU 28 FÉVRIER 2022 POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques mensuelles au 28 février 2022 sur les matières résiduelles.

Période	Déchets		Recyclage		Compostage	
	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés
Janvier	49,55	64%	20,90	27%	7,50	10%
Février	55,32	64%	23,77	27%	7,93	9%
Totaux	104,87	64%	44,67	27%	15,43	9%

7.2 2022-04-190 INVENTAIRE DES FRÊNES : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU qu'il y a lieu de faire l'inventaire des frênes sur les espaces appartenant à la municipalité et que madame Christine Dion a soumis une proposition pour ce faire;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil accepte la proposition de madame Christine Dion au montant de 300\$ comprenant l'identification par système de couleur des frênes et un rapport écrit compilant les données et devant être remis au plus tard le 31 mai.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2022-04-191 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques de mars pour la bibliothèque.

	MARS
Abonnements actifs en moyenne	353
Prêt de livres numériques	0
Prêt régulier	583
Prêt instruments de musique	10
Jours d'ouverture mensuel	23

8.2 2022-04 -192 FÊTE NATIONALE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que la municipalité tiendra des activités pour la Fête Nationale du Québec les 23 et 24 juin prochain;

ATTENDU qu'un programme d'aide financière via le gouvernement du Québec est disponible et la recommandation du comité loisirs et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, autorise le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique à déposer une demande d'aide financière pour la Fête Nationale du Québec au nom de la municipalité de Papineauville.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2022-04-193 JEUX D'EAU ET BÂTIMENT : ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL EN GÉNIE CIVIL ET AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRES

ATTENDU que des plans d'ingénieurs sont nécessaires pour la réalisation des travaux de branchement aux services pour le jeu d'eau et le bâtiment de service;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'abattage de 7 arbres qui obstruent le passage des services au futur bâtiment de services;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, accepte la proposition de service de la firme Larocque-Cournoyer au montant de 4500.00\$ plus taxes pour la réalisation des plans en génie civil pour les projets bâtiment de services et jeux d'eau.

Que ce conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, accepte la proposition de la compagnie Le maître du bois au montant de 5000.00\$ plus taxes pour l'abattage des 7 arbres mentionnés.

Que 14 arbres supplémentaires soient plantés lors de l'aménagement paysager du futur parc.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 0807 001 : Aménagement des parcs.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2022-04-194 PROGRAMMATION ESTIVALE 2022 DE LA SCÈNE EXTÉRIEURE ET BUDGET D'OPÉRATION

ATTENDU que le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique a soumis la programmation 2022 de la scène extérieure du parc Henri-Bourassa et la recommandation du comité loisirs et culture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, autorise un budget de 7000.00 \$ pour les dépenses liées à la programmation de la petite scène pour l'année 2022 et que cette dernière soit publicisée de façon adéquate.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70299 999 : Petite Scène.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 2022-04 -195 CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU : ADHÉSION 2022

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la cotisation annuelle à la Corporation des loisirs de Papineau et la recommandation du comité loisirs et culture;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, autorise une dépense et un déboursé de 60.00 \$ pour le paiement de la cotisation annuelle à la Corporation des loisirs de Papineau.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-70120-494 : Cotisations et abonnements.

M. Paul-André David Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.6 2022-04-196 FESTIVAL DU FILM DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU que le Festival du film de l'Outaouais souhaite offrir une programmation à la Salle Desjardins de la Petite-Nation de Papineauville;

ATTENDU que les termes envisagés sont un partage à part égale pour les dépenses et les revenus entre la municipalité et l'organisation du festival;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs et culture;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, autorise le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique à faire la signature d'un protocole d'entente avec le Festival du film de l'Outaouais pour la présentation de 3 films dans la salle Desjardins de la Petite-Nation du 2 au 10 juin.

Qu'une dépense n'excédant pas 1000.00\$ soit autorisée pour couvrir les dépenses reliées à ce partenariat.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70297 995 : Festival du film.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.7 2022-04-197 JOURNÉE PORTE OUVERTE BIBLIOTHÈQUE : EMBAUCHE D'UN CONFÉRENCIER

ATTENDU que la Journée porte ouverte de la bibliothèque est prévue le 7 mai 2022 et que la présence d'un conférencier de renom attirerait plus de gens à cet événement;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture autorise l'embauche de M. Serge Fortier et sa conférence : Solutions écologiques pour un jardin réussi au montant de 425.00\$ plus taxes.

Que le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique soit autorisé à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70230 959: Journée portes ouvertes.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.8 2022-04-198 RANDONNÉE THIERRY LEDOUX : DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE-

ATTENDU que la Randonnée Thierry Leroux demande un droit de passage sur le territoire de Papineauville pour ses cyclistes samedi le 20 août 2022;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs, culture et famille;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le conseil municipal de Papineauville, sur recommandation du comité loisirs, culture et famille autorise les cyclistes de La Randonnée Thierry Leroux à circuler sur le territoire samedi le 20 août 2022.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.9 2022-04-199 LAMPE DE CULTURE POUR LA BIBLIOTHÈQUE : AUTORISATION D'ACHAT

ATTENDU que les projets jardinage de la bibliothèque attirent un nombre grandissant de visiteurs et que la responsable de la bibliothèque demande l'achat de lampe de culture;

ATTENDU la réception de deux soumissions à cet effet :

Pépinière Emery	52,99\$ plus taxes par unité
Home Hardware	49,99\$ plus taxes par unité

ATTENDU la recommandation du comité loisirs, culture et famille;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, autorise l'achat de trois lampes de culture à la quincaillerie Home Hardware pour un montant total de 149.97\$ plus taxes.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70230 492 : Projet jardinage.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.10 2022-04-200 MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE SON DE LA SALLE DESJARDINS

ATTENDU que la municipalité a budgété une somme de 75,000\$ pour l'amélioration de l'équipement audiovisuel à la salle Desjardins de la Petite-Nation;

ATTENDU que la qualité de la programmation de spectacles professionnels dans ladite salle nécessite certains ajustements supplémentaires en matière de sonorisation afin de conserver un haut niveau de professionnalisme;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs et culture;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, accepte la soumission de la compagnie Proson au montant de 12,035.00 \$ plus taxes pour la mise à niveau du système de sonorisation dans la salle Desjardins de la Petite-Nation.

Ce nouvel investissement permettra de clore la participation de la municipalité dans ce projet porteur pour le rayonnement de Papineauville.

Que les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 23 08001 001 : Équipements.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.11 2022-04-201 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES : ADHÉSION 2022

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement annuel de la cotisation à l'Association québécoise des arénas et des installations sportives au montant de 327.68\$ taxes incluses et la recommandation du comité loisirs et culture;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, autorise une dépense et un déboursé de 327.68\$ taxes incluses pour le renouvellement de la cotisation annuelle à l'Association québécoise des arénas et des installations sportives.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste 02 70130 494 : Cotisations et abonnements.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.12 2022-04-202 COURSE DANS LES SENTIERS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU

ATTENDU qu'un comité de bénévoles souhaite organiser une nouvelle course de type Course IPA dans les sentiers derrière LJP;

ATTENDU que la municipalité est partenaire dans la revitalisation des sentiers et désire en faire la promotion et la recommandation du comité loisirs et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, autorise l'organisation d'une course dans les sentiers derrière LJP dimanche le 29 mai 2022, remis au dimanche 5 juin en cas de mauvaise température et que l'accès au centre communautaire pour les commodités soit également autorisé.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 2022-04-203 MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME ET CITATION DU PARC DU MOULIN-SEIGNEURIAL-PAPINEAU

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil enclenche les procédures de modification de son Plan d'urbanisme afin d'inclure comme zone à protéger les lots suivants connus comme étant le parc du Moulin-Seigneurial-Papineau et la Place Bonhomme

Numéros de lot : 4 998 467 (1 295,5 m. carrés)
 6 206 425 (963,1 m. carrés)
 4 997 456 (4 434,5 m carrés)

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.2 2022-04-204 MOTION DE REMERCIEMENT À LA FAMILLE ALLARD

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil remercie les membres de la famille Allard de Papineauville pour avoir permis au service de sécurité incendie d'utiliser leur propriété pour faire un exercice de sauvetage sur glace.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.3 2022-04-205 DEMANDE À LA MRC DE PAPINEAU : RÉVISION DES ENTENTES INCENDIE

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil demande à la MRC de Papineau de revoir les ententes incendie et la réglementation en matière de tarification des services afin de baliser de façon adéquate les interventions en matière de sauvetage nautique.

Que les ententes soient revues afin d'y intégrer des normes d'intervention en situation d'inondation puisque ces situations deviendront fréquentes.

Que la direction générale soit par la présente responsable d'assurer le suivi de la présente résolution.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.4 2022-04-206 DEMANDE À LA MRC DE PAPINEAU : FORMATION EN SAUVETAGE NAUTIQUE

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil informe la MRC Papineau de l'intérêt de la municipalité pour de la formation en sauvetage nautique en 2023.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Madame la conseillère Francine Dutrisac, avez-vous des points à ajouter au varia?

9.3 QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

9.4 2022-04-207 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que cette séance soit levée à 15h30.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 12 avril 2022.

Martine Joanisse
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 12 avril 2022.

Paul-André David
Maire